

*Compte rendu de la réunion du Conseil municipal
de la Commune de LOURNAND du 24 Novembre 2022
(Convocation du 18 novembre 2022)*

Présents : MAURICE Jean-Pierre, GILLET Michel, PAILLART Julien, MAURIN Florent, DUPLESSIS Jacques, TRAMARD Camille, LEGER Cyrille.

Absents : ABITBOL Hector (Pouvoir à DUPLESSIS Jacques), CHOCAT PAYET Laetitia, DUMONTOY Marjorie (Pouvoir à GILLET Michel)

Secrétaire de séance : LEGER Cyrille

La séance est ouverte à 19 heures 40.

Le Maire expose à l'ensemble du conseil qu'il convient de rajouter à l'ordre du jour l'ouverture d'une souscription auprès de la fondation du patrimoine.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 18 Octobre 2022

Le compte rendu de la séance du 18 octobre 2022 est lu et approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Compétences PLUI

Le 24 octobre dernier le Conseil Communautaire, suite à la demande de 27 conseillers communautaires signataires, a de nouveau délibéré pour le transfert de la compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à la Communauté de Communes.

Ce point revient à l'ordre du jour suite à un premier refus de la part des communes, les nouvelles demandes des 27 conseillers communautaires, représentant 20 communes, rendent possible d'avoir à statuer à nouveau sur le transfert de la compétence.

Après débat, le Conseil municipal **accepte à 8 voix et une abstention la modification des statuts de la communauté de communes du Clunisois : Plan local d'urbanisme intercommunal.**

3) Ouverture d'une souscription auprès de la fondation du patrimoine

Le Maire expose à l'ensemble du Conseil que suite à une réunion avec les membres de la paroisse Saint-Augustin en Nord Clunisois et l'association Lournand Notre Patrimoine, il s'avère que l'état de la Chapelle de Collonges nécessite des travaux importants pouvant atteindre une somme d'environ 200 000 €. Les finances de la commune ne permettront pas de participer de manière significative à ces travaux.

Et le Maire a précisé que les solutions de subventions de type « Appel à Projet » du Conseil Départemental de Saône-et-Loire étaient destinées à financer d'autres priorités pour le compte de la commune.

De fait, la solution proposée revient à, notamment, ouvrir une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine, de faire appel à un mécénat d'entreprises, éventuellement DETR si la commune sollicite pas cette subvention pour des projets prioritaires.

Après délibération, le Conseil municipal **accepte, à l'unanimité des présents et représentés, l'ouverture d'une souscription auprès de la Fondation du patrimoine.**

4) Colis des aînés.

La commission sociale s'est réunie afin de proposer au conseil un budget et des produits locaux pour les colis de cette année. Pour rappel, l'année précédente, il a été distribué 31 colis individuels et 4 colis couple. Les colis individuels s'élevaient à 32€ et 45 € pour les colis couple.

Cette année, nous recensons 27 colis individuels et 5 colis couple.

La commission sociale propose le maintien du budget mais avec une composition de colis différente.

Comme les précédentes années, les enfants de section de maternelle de Lournand produiront une carte de Noël à insérer dans les colis.

Après délibération, le Conseil municipal, **à l'unanimité des présents et représentés, statue pour conserver le même budget unitaire par colis que l'année précédente soit 32 € et 45 €.**

5) Point d'avancement sur les actions : mobilité douce, sécurité et vitesse.

Conformément aux dispositions arrêtées lors du conseil municipal du 18 octobre dernier, sur la phase 1 du plan sécurité, les panneaux de signalisation ont été commandés auprès de l'entreprise Signal 71 et feront l'objet d'une installation courant du mois de décembre. A réception de ces panneaux, un arrêté du Maire sera pris pour que la vitesse à l'intérieur des zones urbaines de la commune soit ramenée de 50 à 30 km/h. De fait, la traversée du centre du Bourg, des hameaux de La Chaume, Collonges, Chevagny et Sous-Lourdon, sera limitée à 30 km/h.

Concernant la mobilité douce, plusieurs réunions faites avec la Communauté de Communes, et mesdames Véronique Maillet et Juliette Grolée, dans l'étude suite à des sollicitations d'habitants pour la mise en place d'un cheminement doux vers Cluny via Les Cras. Pour avancer sur ce point, il a été présenté à l'équipe sécurité le dispositif ENVI, lequel permet d'avancer sur ce projet par deux étapes. Une première pour une phase de concertation avec les habitants, dont l'animation pourrait être financée à hauteur de 80% par ENVI dans la limite de 8 000 € et une deuxième étape pour les dépenses d'investissements d'infrastructures avec une subvention possible à hauteur de 80% dans la limite de 60 000 €.

A venir, sur les points de sécurité : trois points prochainement.

Une réunion d'avancement avec la Communauté de Communes du Clunisois, une étape de constitution de dossier le 6 décembre prochain, et une réunion en mairie avec le CAUE le 16 décembre prochain pour une restitution sur les possibilités d'aménagement en phase 2 du plan de sécurité avec une phase de concertation avec les habitants, tel que cela avait été envisagé.

6) Vote du RPQS

Le rapport sur la qualité du service public d'eau potable (RPQS) sur la base des données 2021 a été établi au sein de la commune et présentation en a été faite par devant le Conseil Municipal.

Après échanges, celui-ci a été **voté à l'unanimité des présents et représentés.**

Le RPQS reste disponible en mairie pour être consulté par les habitants.

7) Point finance

Le Maire rappelle la visite de Mme Berger, trésorière basée sur Mâcon, reçue en mairie le mardi 22 novembre. Un point a été fait sur la nomenclature M57 applicable à partir de janvier 2023, mise en place d'un dispositif d'un paiement à distance (PayFip : signature d'une convention), et obligation de provisionner les créances douteuses.

Appels à projets départemental 2023 : chiffrage en cours par les commissions concernées.

Subvention amendes de police sollicitée par la commission sécurité. Nous avons reçu l'information d'une subvention acceptée à hauteur de 7899 € qui servira notamment au financement des panneaux de signalisation.

8) Planning de fin d'année des réunions et conseil de fin d'année.

Réunion de toutes les associations de la commune le 2 décembre 2022.

Conseil municipal le mercredi 14 décembre 2022.

Séance levée à 22h00

